

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

5008

Facturation du coût salarial des encadrants du chantier d'insertion

Par convention en date du 12/01/2006, entre la Commune de Bressuire et le CCAS, il était prévu que le CCAS rembourse à la Commune la totalité des dépenses de personnel d'encadrement pour le chantier d'insertion. (Encadrant technique chantier espaces verts coulée verte).

Avec le développement du chantier d'insertion, un deuxième encadrant technique salarié de la commune intervient sur le chantier d'insertion des murailles du château. Une convention doit donc prévoir le remboursement de ce second encadrant technique.

Deux agents salariés de la Commune de Bressuire sont encadrants techniques pour le chantier d'insertion sur les chantiers suivants :

- ✓ Chantier restauration des murailles du château
- ✓ Chantier espaces verts coulée verte

Afin de justifier auprès des organismes financeurs (Département et Fond Social Européen (FSE), l'ensemble des dépenses relatives au chantier d'insertion, le CCAS doit inclure dans son budget le coût salarial des encadrants.

Il est donc proposé que la Commune facture au CCAS 100 % du coût salarial de ces agents.

La facturation sera semestrielle sur présentation du décompte réel du coût salarial.

La facturation est rétroactive (coût salarial à compter du 1^{er} janvier 2022).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACTER** le principe de la facturation par la Commune de 100 % du coût salarial des encadrants techniques du chantier (chantier murailles du château et espaces verts coulée

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220624-DG_DEL_2022_136-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

verte).

- **DE FACTURER** au coût salarial réel de chaque encadrant technique.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention précisant les modalités de facturation entre la Commune de Bressuire et son CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

